ACADÉMIE
DE NICE
Liberté
Égalité
Fraternité

SECTIONS INTERNATIONALES 2027

ADMISSION EN 6ÈME SECTION INTERNATIONALE

Collège Risso - NICE

Section britannique 

ACADÉMIE
DE NICE
Liberté
Égalité
Fraternité

SOMMAIRE

- Accueil et présentation générale ……
- Informations générales ……
- Spécificités pédagogiques ……
- Démarches administratives ……
- Remerciements et questions-réponses ……

Les objectifs des sections internationales

- Faciliter l'accueil et **l'intégration d'élèves étrangers** dans le système scolaire français et leur éventuel retour dans leur système d'origine

- Permettre aux **élèves français de pratiquer une langue étrangère** de manière approfondie

- Favoriser **la transmission des patrimoines culturels** des pays concernés avec un enseignement renforcé en langue et littérature, histoire-géographie ou mathématiques

CADRE REGLEMENTAIRE :

Arrêté du 23 février 2026 fixant la liste des sections internationales et classes menant baccalauréat français international (BFI) dans les écoles, collèges et lycées : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000053618879

Les enseignements

- Dans les sections internationales, les enseignements sont dispensés **conformément aux programmes en vigueur** en France dans les classes considérées. Ils comportent toutefois des **aménagements** au titre des enseignements spécifiques.

- **En langue et littérature :** le programme d'enseignement est fixé pour chaque langue à partir de la classe de sixième.

- **En histoire-géographie :** un programme spécifique pour les sections internationales est fixé à partir de la classe de troisième.

Les horaires au collège en section internationale

- **<u>En langue et littérature de section :</u> 4h d'enseignement spécifique de langue et littérature étrangère s'ajoutent à l'emploi du temps des élèves**

  - En 6ème : LVA 4h + Langue et littérature étrangère 4h

  - En 5ème, 4ème, 3ème : LVA 3h + Langue et littérature étrangère 4h

- **<u>En Disciplines Non Linguistiques :</u> 2h en histoire-géographie**

  L'enseignement de la discipline est partagé entre les deux langues, le français et la langue de section.

Modalités d'admission

Pour tous les élèves, y compris ceux issus de SI 1er degré :

- **Sur dossier de candidature**
- **Sur test écrit et oral en langue de section + entretien de motivation en français :**
  - Le niveau attendu en langue de section est un **niveau A1**

- **Sur test écrit en français et en mathématiques :** épreuves supplémentaires uniquement pour les élèves issus de l'enseignement privé hors-contrat ou qui viennent de l'étranger (hors établissements conventionnés, tels ceux du réseau AEFE)
  - Le niveau attendu en langue française est un **niveau A2**

Le dossier de candidature

Le dossier de candidature fait l'objet d'une note prise en compte pour l'admission.

Motivation de la famille :

La famille devra expliquer ce qui motive la candidature de son enfant dans la section internationale demandée ainsi que son parcours linguistique (langue pratiquée à la maison, apprentissage de la langue à l'école ou hors de l'école, séjours à l'étranger, etc.), ses projet(s) éventuels(s)…

Avis obligatoire du conseil de cycle :

- **Le conseil devra expliquer brièvement son avis sur la candidature de l'élève (maîtrise des apprentissages fondamentaux, capacité et régularité de travail, intérêt et facilité d'apprentissage des langues).**
- **Le conseil précisera également les aptitudes de l'élève à s'investir dans des activités de groupe et à vivre en collectivité et, pour un élève dont la langue demandée en section internationale est la langue maternelle, le niveau de maîtrise de la langue française.**

Le dossier peut être téléchargé sur ce lien : https://www.ac-nice.fr/media/19819/download

Les tests en langue de section

<u>La durée du test écrit (1 note) est fixée à 30 minutes</u>

Le test est effectué en langue anglaise.

<u>La durée du test oral (1 note) est fixée à 13 minutes</u>

Le test oral comprend une épreuve en langue anglaise et un entretien de motivation en français.

Les tests en français et en mathématiques

Uniquement pour les élèves issus de l'enseignement privé hors-contrat ou qui viennent de l'étranger (hors établissements conventionnés, tels ceux du réseau AEFE)

La durée de chaque test écrit est fixée à 30 minutes

L'inscription effective de l'élève en section internationale sera conditionnée à l'obtention de la moyenne à ces deux épreuves. Toutefois, leurs notes n'entreront pas dans le calcul de la moyenne pour l'admission, contrairement aux épreuves en langue de section et au dossier de candidature.

ACADÉMIE DE NICE
Liberté
Égalité
Fraternité

Quelles sont les démarches ? (1)

Inscriptions en ligne

du mardi **1er décembre 2026** (12h) au dimanche **31 janvier 2027** (23h)

Adresse : https://id.ac-nice.fr/isi2d/famille/

Même les élèves issus d'une section internationale en école primaire doivent être inscrits

Aucune inscription ne sera acceptée après le 31 janvier 2027

Bien renseigner l'adresse courriel par laquelle se feront tous les échanges avec les familles et notamment l'envoi des résultats

ACADÉMIE DE NICE
Liberté
Égalité
Fraternité

Quelles sont les démarches ? (2)

Demande de dérogation

Que le collège Risso soit l'établissement de secteur correspondant au domicile de votre enfant ou pas, vous devez impérativement déposer une demande de dérogation à la carte scolaire sans attendre les résultats des tests

Entre le mardi 9 mars et le vendredi 26 mars 2027

Pour cela, le directeur vous remettra en mars un formulaire (« volet 2 ») sur lequel vous indiquerez l'établissement souhaité (collège Risso) et le motif de la dérogation (motif 6 « Parcours scolaire particulier »)

Où et quand se déroulent les tests ?

Écrits et oraux : le mercredi 10 mars 2027 après-midi

au collège Antoine Risso à Nice



Pour recevoir la convocation, bien renseigner l'adresse courriel au moment de l'inscription

Quelle est la date des résultats ?

A partir du mercredi 7 avril 2027

Les résultats d'admission et d'affectation sont transmis aux familles par courriel uniquement

Les délibérations du jury départemental sont souveraines

Comment et quand valider l'affectation ?

Pour accepter (ou refuser) l'affectation

se connecter à l'application ISI2D et valider sa réponse

Entre le mercredi 7 avril et le mardi 13 avril 2027

- *Le refus de l'affectation vaut renoncement définitif à l'admission en 6e section internationale*
- *L'absence de réponse dans les délais sera considérée comme un renoncement définitif*

Ensuite, pour procéder à la pré-inscription, vous contacterez le collège Antoine Risso

Entre le mercredi 14 avril et le mercredi 5 mai 2027

Courriel : ce.0060045S@ac-nice.fr

Questions des familles

Nous vous remercions de votre attention



Scannez ce QR code pour accéder à notre Chatbot et obtenir toutes les informations dont vous avez besoin.